

CºMMUNIQUÉ DE PR≣SSE

PRÉVENTION SÉCURITÉ

La CFDT signe l'accord triennal sur les salaires

3 octobre 2023

Sandrine Villalon Secrétaire nationale 06 60 23 01 80

Secrétaire fédéral 06 84 64 11 23

Manu Lécot

Depuis de nombreuses années, la branche prévention-sécurité souffre d'un dialogue social compliqué qui ne permet pas aux salariés d'obtenir un juste retour du fruit de leur travail.

Les organisations syndicales ont fait front pour obtenir enfin des avancées sur les salaires. Pour rappel au 1^{er} octobre, les deux premiers coefficients sont en dessous du niveau du SMIC.

La proposition initiale des organisations patronales se limitait à une simple augmentation de 3,8% sur toute la grille conventionnelle pour janvier 2024.

Face à cette première offre insatisfaisante, les organisations syndicales ont formé une intersyndicale et proposé collectivement :

- 15% d'augmentation étalée sur trois ans, soit 5% par an.
- L'ouverture de négociations sur les accessoires de salaire (prime panier, nuit, dimanche, etc.).

La CFDT ayant poussé au maximum, le pack « salarial » a enfin pu aboutir à un accord triennal sur les salaires, assorti d'une clause de revoyure « si les conditions économiques venaient à déséquilibrer la logique initiale de l'accord. » et d'un engagement à négocier les majorations de salaire conventionnels (Nuit, Dimanche, ...) dès la signature de cet accord qui prévoit une revalorisation des salaires de :

- 5 % pour 2024,
- 3,2% pour 2025,
- 2,8% pour 2026.

Relations Presse:
Odile Stanciu
06 21 62 05 05
stanciuo@cfdt-services.fr

Pour rappel, la CFDT revendique une vraie majoration du travail du dimanche à 50% et un minimum de 25% pour le travail de nuit ainsi que la reconnaissance de la pénibilité de cette profession.

La CFDT, dans l'intérêt des salariés et après avoir pesé le pour et le contre, sera signataire de cet accord et se tient d'ores-et-déjà prête à négocier les prochaines avancées.